

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00276 Numéro SIREN : 332 492 271 Nom ou dénomination : NIMES OLYMPIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt B2021/005477

NIMES OLYMPIQUE

**Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 4.213.945 euros
Siège social : Avenue de la Bouvine,
Stade des Costières**

30900 NIMES

332 492 271 RCS NIMES

COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2018

**Certifiés Conformes
Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. A.', is written over a horizontal line.

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/18	Valeurs nettes au 30/06/17	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	84 487.50	77 630.53	6 856.97	9
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	136 666.81	230 000.05	-93 333.24	-41
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	424 595.26	424 595.26		
Constructions	2 889 230.99	3 174 780.80	-285 549.81	-9
Installations tech., matériel et outillag. indus	49 226.40	22 208.87	27 017.53	122
Autres immobilisations corporelles	48 337.20	29 814.07	18 523.13	62
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	72 115.29	79 809.37	-7 694.08	-10
Autres immobilisations financières	4 880.00	4 430.00	450.00	10
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 709 539.45	4 043 268.95	-333 729.50	-8
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 313.53	8 339.40	-1 025.87	-12
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	3 312 396.27	192 433.94	3 119 962.33	
Autres (3)	448 740.32	384 522.56	64 217.76	17
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 403 639.84	1 261 050.36	1 142 589.48	91
Charges constatées d'avance(3)	19 940.23	19 091.41	848.82	4
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 192 030.19	1 865 437.67	4 326 592.52	232
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	9 901 569.64	5 908 706.62	3 992 863.02	68

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

PASSIF	Valeurs au 30/06/18	Valeurs au 30/06/17	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 4 213 945.00)	4 213 945.00	4 213 945.00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	50 324.42	50 324.42		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-3 292 609.11	-3 197 810.09	-94 799.02	-3
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 612 640.05	-94 799.02	-3 517 841.03	
SITUATION NETTE	-2 640 979.74	971 660.31	-3 612 640.05	-372
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 640 979.74	971 660.31	-3 612 640.05	-372
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	270 481.45	458 531.09	-188 049.64	-41
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	270 481.45	458 531.09	-188 049.64	-41
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	0.08	0.08		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 965 512.59	2 871 816.36	2 093 696.23	73
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	505 891.69	496 051.37	9 840.32	2
Dettes fiscales et sociales	4 285 952.18	1 001 104.20	3 284 847.98	328
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 768.27	3 747.00	-978.73	-26
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 511 943.12	105 796.21	2 406 146.91	
TOTAL DETTES	12 272 067.93	4 478 515.22	7 793 552.71	174
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	9 901 569.64	5 908 706.62	3 992 863.02	68

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

12 272 067.93

4 478 515.00

0.08

0.08



COMPTE DE RÉSULTAT

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

	Du 01/07/17 Au 30/06/18	% CA	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	169 473.33	2	148 436.44	2	21 036.89	14
Production vendue (biens et services)	8 436 454.43	98	7 217 096.98	98	1 219 357.45	17
Montant net du chiffre d'affaires	8 605 927.76	100	7 365 533.42	100	1 240 394.34	17
Production stockée						
Production immobilisée	2 360.75		1 902.84		457.91	24
Subventions d'exploitation	64 929.65	1	59 000.00	1	5 929.65	10
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	46 251.36	1	184 970.35	3	-138 718.99	-75
Autres produits	182 723.66	2	82 286.14	1	100 437.52	122
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	8 902 193.18	103	7 693 692.75	104	1 208 500.43	16
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	64 999.18	1	42 980.42	1	22 018.76	51
Variation de stocks	1 025.87		3 324.18		-2 298.31	-69
Achats de matières premières et autres approvisionnements	138 170.41	2	154 535.99	2	-16 365.58	-11
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 165 015.48	25	1 873 288.13	25	291 727.35	16
Impôts, taxes et versements assimilés	445 978.90	5	193 324.09	3	252 654.81	131
Salaires et traitements	6 288 634.83	73	3 761 232.05	51	2 527 402.78	67
Charges sociales	2 793 518.19	32	1 713 949.84	23	1 079 568.35	63
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	430 070.14	5	374 691.23	5	55 378.91	15
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	119 595.00	1	42 792.25	1	76 802.75	179
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	12 447 008.00	145	8 160 118.18	111	4 286 889.82	53
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3 544 814.82	-41	-466 425.43	-6	-3 078 389.39	-660
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

	Du 01/07/17 Au 30/06/18	% CA	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 755.72		-3 755.72	-100
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			3 755.72		-3 755.72	-100
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	47 207.82	1	41 778.73	1	5 429.09	13
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	47 207.82	1	41 778.73	1	5 429.09	13
RÉSULTAT FINANCIER	-47 207.82	-1	-38 023.01	-1	-9 184.81	-24
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-3 592 022.64	-42	-504 448.44	-7	-3 087 574.20	-612
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	162 281.34	2	547 047.10	7	-384 765.76	-70
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	221 550.00	3	194 766.00	3	26 784.00	14
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	383 831.34	4	741 813.10	10	-357 981.76	-48
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	281 177.97	3	231 218.65	3	49 959.32	22
Sur opérations en capital	89 770.42	1			89 770.42	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	33 500.36		100 945.03	1	-67 444.67	-67
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	404 448.75	5	332 163.68	5	72 285.07	22
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-20 617.41		409 649.42	6	-430 266.83	-105
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	9 286 024.52	108	8 439 261.57	115	846 762.95	10
TOTAL DES CHARGES	12 898 664.57	150	8 534 060.59	116	4 364 603.98	51
Bénéfice ou Perte	-3 612 640.05	-42	-94 799.02	-1	-3 517 841.93	-4



(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018 dont le total est de 9 901 569.64 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -3 612 640.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Un retour à meilleure fortune d'un montant de 162 281 euros concernant les abandons de compte courant d'associé envers l'association Nimes Olympique a été perçu sur l'exercice au titre de l'exercice clos au 30/06/2017 par l'association.

Ces 162 281.34 euros viennent solder les abandons de compte courant suivants:

- 2008-2009: 31 070 euros
- 2010-2011: 37 056 euros
- 2012-2013: 94 155.34 euros

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

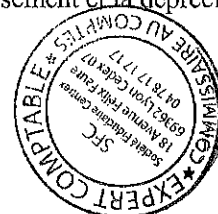
- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

MO1000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les indemnités de transfert sont immobilisées et amorties sur la durée du contrat du joueur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

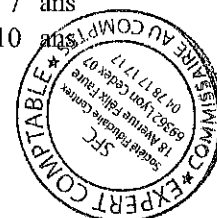
La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 15 ans
- Installations techniques	3 à 7 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 7 ans
- Matériels et outillages	3 à 7 ans
- Matériels de transport	3 à 5 ans
- Mobilier et Matériels de bureau	3 à 7 ans
- Matériels Médicaux	3 à 10 ans



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONVENTION ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE

Informations Complémentaires

ABANDON A CARACTÈRE FINANCIER AVEC CLAUSE DE RETOUR À MEI

A) Par convention en date du 7 juin 2012, la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 950 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Le montant des remboursements consentis au profit de la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE. Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

l'article 2 de la convention ainsi :

«Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) de la LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de la SAS SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS au titre de la saison 2012/2013, il a été décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »

En vertu de l'article 6.2 de l'acte de cession d'actions en date du 18 juin 2014 entre Monsieur Jean Louis GAZEAU et la SAS PETRUSSE INVEST :

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions. »

B) Par convention en date du 7 juin 2012, Monsieur Jean Louis GAZEAU décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 500 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

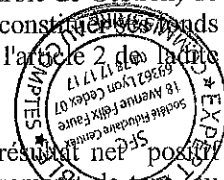
Le montant des remboursements consentis au profit de Monsieur Jean Louis GAZEAU sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE et proratisé en fonction de l'importance des autres remboursements d'abandon de créance qui seraient à effectuer sur ce résultat.

Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement l'article 2 de la convention ainsi :

«Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) de la LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de Monsieur Jean Louis GAZEAU au titre de la saison 2012/2013, il a été



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions. »



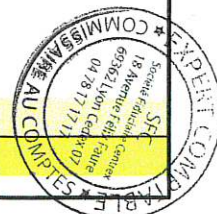
ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	367 761.41		9 900.00
CORPORELLES	Terrains		424 595.26		
	Constructions		1 061 488.15		
	Sur sol propre		654 272.85		
	Sur sol d'autrui		3 540 139.83		22 750.00
	Instal.géné., agencs & aménagts const.		31 821.18		37 411.01
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		60 535.73		5 300.00
	Autres immos corporelles		10 182.50		
	Matériel de transport		200 958.30		28 223.71
	Matériel de bureau & info., mobilier				
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	5 983 993.80		93 684.72
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		84 239.37		450.00
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV	84 239.37		450.00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			6 435 994.58		104 034.72

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			377 661.41	
CORPORELLES	Terrains				424 595.26	
	Constructions				1 061 488.15	
	Sur sol propre				654 272.85	
	Sur sol d'autrui				3 562 889.83	
	Ins. gal. agen. amé. cons				69 232.19	
	Inst.tech., mat. outillage indus.				65 835.73	
	Autres immos corporelles				10 182.50	
	Ins. gal. agen. amé. div.				229 182.01	
	Matériel de transport					
	Mat.bureau, info., mob.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			6 077 678.52	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés		7 694.08		76 995.29	
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV	7 694.08		76 995.29	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			7 694.08		6 532 335.22	



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

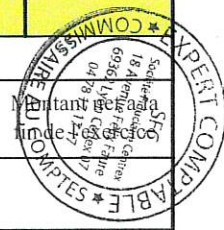
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	60 130.83	96 376.27		156 507.10
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	277 914.87	42 459.53		320 374.40
	Sur sol d'autrui	537 716.48	48 555.83		586 272.31
	Inst. générales agen. aménag. cons.	1 265 488.68	217 284.45		1 482 773.13
Inst. techniques	matériel et outil. industriels	9 612.30	10 393.48		20 005.78
	Inst. générales agencem. amén. div.	49 574.42	2 936.32		52 510.74
Autres immos corporelles	Matériel de transport	10 182.50			10 182.50
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	182 105.94	12 064.26		194 170.20
	TOTAL	2 332 595.19	333 693.87		2 666 289.06
	TOTAL GENERAL	2 392 726.02	430 070.14		2 822 796.16

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Constr. Immo. corpor.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

Stamp: COMMISSAIRE COORDONNATEUR

Stamp: S.F.H. (Société Financière d'Hydrocarbures)

Stamp: 18 A (18 A 18 A



ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immobs financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances	231 463.00		4 324.00	227 139.00
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	231 463.00		4 324.00	227 139.00



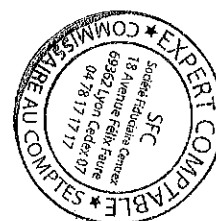
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	458 531.09	33 500.36	221 550.00		270 481.45
TOTAL	458 531.09	33 500.36	221 550.00		270 481.45
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation			4 323.99		
financières					
exceptionnelles		33 500.36	221 550.00		



ÉTAT DES STOCKS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	8 339.40	7 313.53	8 339.40	7 313.53
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	8 339.40	7 313.53	8 339.40	7 313.53



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	72 115.29		72 115.29
	Autres immobilisations financières	4 880.00		4 880.00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	269 424.63	269 424.63	
	Autres créances clients	3 270 110.59	3 270 110.59	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	2 080.00	2 080.00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-12 212.20	-12 212.20	
	Impôts sur les bénéfices	44 874.00	44 874.00	
	Etat & autres	40 836.82	40 836.82	
	Taxe sur la valeur ajoutée	24 035.00	24 035.00	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	349 126.70	349 126.70	
	Charges constatées d'avance	19 940.23	19 940.23	
TOTALS		4 085 211.06	4 008 215.77	76 995.29
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	7 694.08	
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	19 940.23
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	19 940.23

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	146 008.69
Autres créances	28 237.00
Disponibilités	
TOTAL	174 245.69



CAPITAUX PROPRES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	183 215.00	23.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	183 215.00	23.00



TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	4 213 945.00			4 213 945.00
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	50 324.42			50 324.42
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	-3 197 810.09		94 799.02	-3 292 609.11
Résultat de l'exercice	-94 799.02		3 517 841.03	-3 612 640.05
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	971 660.31		3 612 640.05	-2 640 979.74



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	0.08	0.08		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		505 891.69	505 891.69		
Personnel & comptes rattachés		2 101 900.83	2 101 900.83		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		1 347 198.51	1 347 198.51		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	795 750.30	795 750.30		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	41 102.54	41 102.54		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		4 965 512.59	4 965 512.59		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		2 768.27	2 768.27		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		2 511 943.12	2 511 943.12		
TOTAUX		12 272 067.93	12 272 067.93		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 511 943.12
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 511 943.12

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 733.37
Dettes fiscales et sociales	2 446 940.46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 700.00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 557 373.83



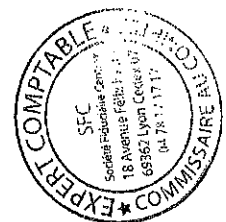
LES EFFECTIFS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

LES EFFECTIFS

	30/06/2018	30/06/2017
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	54.00	48.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		





Société Fiduciaire Centrex
18 Avenue Félix Faure
69007 LYON

SASP NIMES OLYMPIQUE

Stade des Costières
123 Avenue de la Bouvine
30900 NIMES

N° SIRET 332 492 271 00025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2018

18, Av. Félix FAURE – 69007 LYON
Tél. 04 78 17 17 17 – Fax 04 78 89 69 43

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

SAS au capital de 915 000 €uros – siège social à 69007 LYON – 318 974 847 RCS LYON
SIRET 31897484700119 – NAF 69.20Z - N° TVA intracommunautaire FR 56 318 974 847

SASP NIMES OLYMPIQUE

Stade des Costières
123 Avenue de la Bouvine
30900 NIMES

N° SIRET 332 492 271 00025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2018

A l'assemblée générale de la société NIMES OLYMPIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NIMES OLYMPIQUE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe intitulée « Créances » présente les modalités de valorisation des créances, conduisant à la constatation éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons vérifié que cette note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

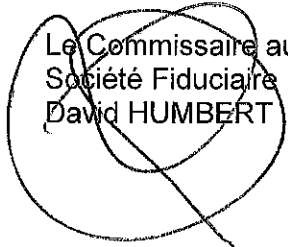
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 2 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes,
Société Fiduciaire Centrex
David HUMBERT



BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/18	Valeurs nettes au 30/06/17	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	84 487.50	77 630.53	6 856.97	9
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	136 666.81	230 000.05	-93 333.24	-41
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	424 595.26	424 595.26		
Constructions	2 889 230.99	3 174 780.80	-285 549.81	-9
Installations tech., matériel et outillag. indus	49 226.40	22 208.87	27 017.53	122
Autres immobilisations corporelles	48 337.20	29 814.07	18 523.13	62
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	72 115.29	79 809.37	-7 694.08	-10
Autres immobilisations financières	4 880.00	4 430.00	450.00	10
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 709 539.45	4 043 268.95	-333 729.50	-8
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 313.53	8 339.40	-1 025.87	-12
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	3 312 396.27	192 433.94	3 119 962.33	
Autres (3)	448 740.32	384 522.56	64 217.76	17
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 403 639.84	1 261 050.36	1 142 589.48	91
Charges constatées d'avance(3)	19 940.23	19 091.41	848.82	4
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 192 030.19	1 865 437.67	4 326 592.52	232
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	9 901 569.64	5 908 706.62	3 992 863.02	68

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

PASSIF	Valeurs au 30/06/18	Valeurs au 30/06/17	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 4 213 945.00)	4 213 945.00	4 213 945.00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	50 324.42	50 324.42		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-3 292 609.11	-3 197 810.09	-94 799.02	-3
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 612 640.05	-94 799.02	-3 517 841.03	
SITUATION NETTE	-2 640 979.74	971 660.31	-3 612 640.05	-372
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 640 979.74	971 660.31	-3 612 640.05	-372
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	270 481.45	458 531.09	-188 049.64	-41
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	270 481.45	458 531.09	-188 049.64	-41
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	0.08	0.08		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 965 512.59	2 871 816.36	2 093 696.23	73
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	505 891.69	496 051.37	9 840.32	2
Dettes fiscales et sociales	4 285 952.18	1 001 104.20	3 284 847.98	328
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 768.27	3 747.00	-978.73	-26
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 511 943.12	105 796.21	2 406 146.91	
TOTAL DETTES	12 272 067.93	4 478 515.22	7 793 552.71	174
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	9 901 569.64	5 908 706.62	3 992 863.02	68

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

12 272 067.93

4 478 515.00

0.08

0.08



COMPTE DE RÉSULTAT

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

	Du 01/07/17 Au 30/06/18	% CA	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	169 473.33	2	148 436.44	2	21 036.89	14
Production vendue (biens et services)	8 436 454.43	98	7 217 096.98	98	1 219 357.45	17
Montant net du chiffre d'affaires	8 605 927.76	100	7 365 533.42	100	1 240 394.34	17
Production stockée						
Production immobilisée	2 360.75		1 902.84		457.91	24
Subventions d'exploitation	64 929.65	1	59 000.00	1	5 929.65	10
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	46 251.36	1	184 970.35	3	-138 718.99	-75
Autres produits	182 723.66	2	82 286.14	1	100 437.52	122
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	8 902 193.18	103	7 693 692.75	104	1 208 500.43	16
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	64 999.18	1	42 980.42	1	22 018.76	51
Variation de stocks	1 025.87		3 324.18		-2 298.31	-69
Achats de matières premières et autres approvisionnements	138 170.41	2	154 535.99	2	-16 365.58	-11
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 165 015.48	25	1 873 288.13	25	291 727.35	16
Impôts, taxes et versements assimilés	445 978.90	5	193 324.09	3	252 654.81	131
Salaires et traitements	6 288 634.83	73	3 761 232.05	51	2 527 402.78	67
Charges sociales	2 793 518.19	32	1 713 949.84	23	1 079 568.35	63
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	430 070.14	5	374 691.23	5	55 378.91	15
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	119 595.00	1	42 792.25	1	76 802.75	179
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	12 447 008.00	145	8 160 118.18	111	4 286 889.82	53
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3 544 814.82	-41	-466 425.43	-6	-3 078 389.39	-660
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

	Du 01/07/17 Au 30/06/18	% CA	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 755.72		-3 755.72	-100
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			3 755.72		-3 755.72	-100
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	47 207.82	1	41 778.73	1	5 429.09	13
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	47 207.82	1	41 778.73	1	5 429.09	13
RÉSULTAT FINANCIER	-47 207.82	-1	-38 023.01	-1	-9 184.81	-24
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-3 592 022.64	-42	-504 448.44	-7	-3 087 574.20	-612
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	162 281.34	2	547 047.10	7	-384 765.76	-70
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	221 550.00	3	194 766.00	3	26 784.00	14
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	383 831.34	4	741 813.10	10	-357 981.76	-48
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	281 177.97	3	231 218.65	3	49 959.32	22
Sur opérations en capital	89 770.42	1			89 770.42	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	33 500.36		100 945.03	1	-67 444.67	-67
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	404 448.75	5	332 163.68	5	72 285.07	22
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-20 617.41		409 649.42	6	-430 266.83	-105
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	9 286 024.52	108	8 439 261.57	115	846 762.95	10
TOTAL DES CHARGES	12 898 664.57	150	8 534 060.59	116	4 364 603.98	51
Bénéfice ou Perte	-3 612 640.05	-42	-94 799.02	-1	-3 517 841.93	



(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018 dont le total est de 9 901 569.64 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -3 612 640.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Un retour à meilleure fortune d'un montant de 162 281 euros concernant les abandons de compte courant d'associé envers l'association Nimes Olympique a été perçu sur l'exercice au titre de l'exercice clos au 30/06/2017 par l'association.

Ces 162 281.34 euros viennent solder les abandons de compte courant suivants:

- 2008-2009: 31 070 euros
- 2010-2011: 37 056 euros
- 2012-2013: 94 155.34 euros

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

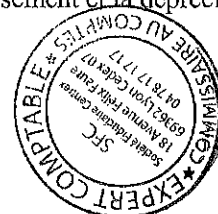
- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

MO1000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les indemnités de transfert sont immobilisées et amorties sur la durée du contrat du joueur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

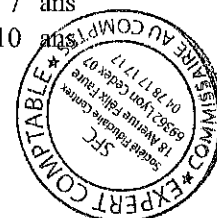
La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 15 ans
- Installations techniques	3 à 7 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 7 ans
- Matériels et outillages	3 à 7 ans
- Matériels de transport	3 à 5 ans
- Mobilier et Matériels de bureau	3 à 7 ans
- Matériels Médicaux	3 à 10 ans



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONVENTION ASSOCIATION NIMES OLYMPIQUE

Informations Complémentaires

ABANDON A CARACTÈRE FINANCIER AVEC CLAUSE DE RETOUR À MEI

A) Par convention en date du 7 juin 2012, la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 950 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Le montant des remboursements consentis au profit de la SAS SPORTS DEVELOPPEMENT GARDOIS sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE. Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

l'article 2 de la convention ainsi :

«Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) de la LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de la SAS SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS au titre de la saison 2012/2013, il a été décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »

En vertu de l'article 6.2 de l'acte de cession d'actions en date du 18 juin 2014 entre Monsieur Jean Louis GAZEAU et la SAS PETRUSSE INVEST :

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions. »

B) Par convention en date du 7 juin 2012, Monsieur Jean Louis GAZEAU décidé de consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à SASP NIMES OLYMPIQUE d'un montant de 500 000 € dont les conditions sont fixées à l'article 2 :

« Aux termes de cette clause, le remboursement des sommes abandonnées s'effectuera dès lors que les capitaux propres de la SASP NIMES OLYMPIQUE seront d'un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

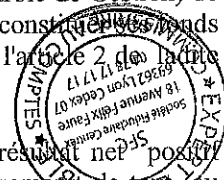
Le montant des remboursements consentis au profit de Monsieur Jean Louis GAZEAU sera limité à 75% du résultat net positif dégagé chaque année par la SASP NIMES OLYMPIQUE et proratisé en fonction de l'importance des autres remboursements d'abandon de créance qui seraient à effectuer sur ce résultat.

Les sommes non remboursées dans un délai de huit exercices à compter de l'exercice clos au 30 juin 2012, soit jusqu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2020, seront définitivement acquises à la SASP NIMES OLYMPIQUE. »

Par avenant en date du 28 juin 2013, il a été convenu entre les parties d'amender partiellement l'article 2 de la convention ainsi :

«Afin de respecter les demandes de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion) de la LFP (et de maintenir ainsi son niveau sportif) qui fixait comme objectif au club de reconstituer ses fonds propres au cours de la saison 2012/2013, les parties ont décidé d'amender partiellement l'article 2 de ladite convention.

En effet, compte tenu de l'impossibilité mathématique pour le club d'afficher un résultat net positif permettant la reconstitution complète de ses capitaux propres et le remboursement de tout ou partie du compte courant de Monsieur Jean Louis GAZEAU au titre de la saison 2012/2013, il a été



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

décidé en accord avec toutes les parties de ne pas procéder au remboursement. Le délai de huit exercices applicable à l'exécution de la clause ne s'en trouve pas modifié. »

« les parties conviennent que les conventions d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune perdureront nonobstant les présentes cessions. Néanmoins, les parties conviennent que le retour à meilleure fortune ne pourra, même si les conditions en sont remplies, avoir lieu par rapport aux résultats des exercices 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Le retour à meilleure fortune ne pourra dès lors avoir lieu, pour la première fois, que par rapport au résultat de l'exercice 2016/2017 et dans les conditions prévues auxdites conventions. »



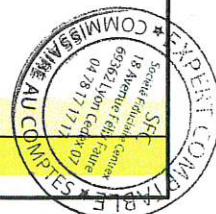
ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	367 761.41		9 900.00
CORPORELLES	Terrains		424 595.26		
	Constructions	Sur sol propre	1 061 488.15		
		Sur sol d'autrui	654 272.85		
		Instal.géné., agencés & aménagés const.	3 540 139.83		22 750.00
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		31 821.18		37 411.01
		Instal. gén., agencés & aménagés divers	60 535.73		5 300.00
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	10 182.50		
		Matériel de bureau & info., mobilier	200 958.30		28 223.71
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	5 983 993.80		93 684.72
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		84 239.37		450.00
		TOTAL IV	84 239.37		450.00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			6 435 994.58		104 034.72

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			377 661.41	
CORPORELLES	Terrains				424 595.26	
	Constructions	Sur sol propre			1 061 488.15	
		Sur sol d'autrui			654 272.85	
		Ins. gal. agen. amé. cons			3 562 889.83	
	Inst.tech., mat. outillage indus.				69 232.19	
		Ins. gal. agen. amé. div.			65 835.73	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			10 182.50	
		Mat.bureau, info., mob.			229 182.01	
		Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			6 077 678.52	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières		7 694.08		76 995.29	
		TOTAL IV	7 694.08		76 995.29	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			7 694.08		6 532 335.22	



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

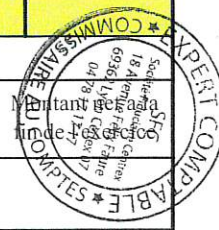
Du 01/07/2017 au 30/06/2018

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	60 130.83	96 376.27		156 507.10
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	277 914.87	42 459.53		320 374.40
	Sur sol d'autrui	537 716.48	48 555.83		586 272.31
	Inst. générales agen. aménag. cons.	1 265 488.68	217 284.45		1 482 773.13
Inst. techniques	matériel et outil. industriels	9 612.30	10 393.48		20 005.78
	Inst. générales agencem. amén. div.	49 574.42	2 936.32		52 510.74
Autres immos corporelles	Matériel de transport	10 182.50			10 182.50
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	182 105.94	12 064.26		194 170.20
	TOTAL	2 332 595.19	333 693.87		2 666 289.06
	TOTAL GENERAL	2 392 726.02	430 070.14		2 822 796.16

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amort. fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
Immob. incorporelles								
TOTAL								
Constr. Immo. corpor.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

SAINT-DENIS
69361 LYON
04 78 22 0747

SAINT-DENIS
18 Avenue de la République
69361 LYON
04 78 22 0747



ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances	231 463.00		4 324.00	227 139.00
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	231 463.00		4 324.00	227 139.00



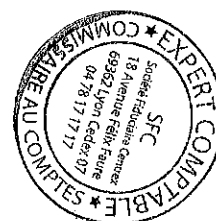
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	458 531.09	33 500.36	221 550.00		270 481.45
TOTAL	458 531.09	33 500.36	221 550.00		270 481.45
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation			4 323.99		
financières					
exceptionnelles		33 500.36	221 550.00		



ÉTAT DES STOCKS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	8 339.40	7 313.53	8 339.40	7 313.53
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	8 339.40	7 313.53	8 339.40	7 313.53



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	72 115.29		72 115.29
	Autres immobilisations financières	4 880.00		4 880.00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	269 424.63	269 424.63	
	Autres créances clients	3 270 110.59	3 270 110.59	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	2 080.00	2 080.00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-12 212.20	-12 212.20	
	Impôts sur les bénéfices	44 874.00	44 874.00	
	Etat & autres	40 836.82	40 836.82	
	Taxe sur la valeur ajoutée	24 035.00	24 035.00	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	349 126.70	349 126.70	
	Charges constatées d'avance	19 940.23	19 940.23	
TOTALS		4 085 211.06	4 008 215.77	76 995.29
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	7 694.08	
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	19 940.23
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	19 940.23

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	146 008.69
Autres créances	28 237.00
Disponibilités	
TOTAL	174 245.69



CAPITAUX PROPRES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	183 215.00	23.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	183 215.00	23.00



TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	4 213 945.00			4 213 945.00
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	50 324.42			50 324.42
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	-3 197 810.09		94 799.02	-3 292 609.11
Résultat de l'exercice	-94 799.02		3 517 841.03	-3 612 640.05
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	971 660.31		3 612 640.05	-2 640 979.74



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	0.08	0.08		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		505 891.69	505 891.69		
Personnel & comptes rattachés		2 101 900.83	2 101 900.83		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		1 347 198.51	1 347 198.51		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	795 750.30	795 750.30		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	41 102.54	41 102.54		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		4 965 512.59	4 965 512.59		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		2 768.27	2 768.27		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		2 511 943.12	2 511 943.12		
TOTAUX		12 272 067.93	12 272 067.93		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 511 943.12
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 511 943.12

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 733.37
Dettes fiscales et sociales	2 446 940.46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 700.00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 557 373.83



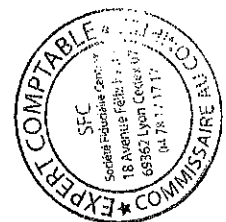
LES EFFECTIFS

M01000 - SASP NIMES OLYMPIQUE

Du 01/07/2017 au 30/06/2018

LES EFFECTIFS

	30/06/2018	30/06/2017
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	54.00	48.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		



NIMES OLYMPIQUE

**Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 4.213.945 euros
Siège social : Avenue de la Bouvine,
Stade des Costières**

30900 NIMES

332 492 271 RCS NIMES

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 17 OCTOBRE 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2018, savoir – 3.612.640 euros en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 6.905.249 euros.

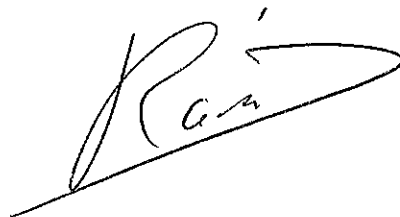
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2018

Cette résolution a été adoptée.

Certifiée conforme

Le Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. G.' followed by a large, sweeping flourish.

NIMES OLYMPIQUE

**Société Anonyme Sportive Professionnelle
au capital de 4.213.945 euros
Siège social : Avenue de la Bouvine,
Stade des Costières**

30900 NIMES

332 492 271 RCS NIMES

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2018

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblées Générales Ordinaire Annuelle et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

D'un point de vue sportif :

Le bilan sportif 2017/2018 est excellent car notre équipe a accédé à la ligue 1 en terminant à la deuxième place du championnat de Ligue 2.

L'affluence moyenne aux Costières a été de 8.592 spectateurs contre 7.381 la saison dernière.

La direction sportive est toujours assurée par Monsieur Bernard BLAQUARD.

D'un point de vue juridique :

Au terme de la convention sportive conclue entre l'Association et la SASP, il est prévu à l'article 14 que :

- l'ASSOCIATION n'aura plus de siège au Conseil d'administration de la SOCIETE mais son Président sera invité et les décisions des différents organes de la SOCIETE lui seront communiquées
- la SOCIETE n'aura plus de siège au Conseil d'administration de l'ASSOCIATION mais son Président sera invité et les décisions des différents organes de l'ASSOCIATION lui seront communiquées

Afin de respecter cette convention, Messieurs AMBROSINO et PRADEN ont donc présenté leur démission du Conseil d'administration.

Monsieur David GUICHARD a également présenté sa démission.

Monsieur Laurent TOURREAU a été nommé en qualité d'administrateur.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le Conseil d'administration a nommé Monsieur Jean-Jacques BOURDIN en qualité de Président d'Honneur. Les statuts devront être modifiés en conséquence afin de créer cette fonction.

Principaux risques et incertitudes

Les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social dès lors la société dispose encore de deux exercices pour les reconstituer à hauteur de la moitié du capital social.

Activités en matière de recherche et de développement

Néant

Informations sur les délais de paiement

Nous vous indiquons que nous ne sommes malheureusement pas en mesure de vous donner la décomposition précise des factures reçues et émises non réglées au 30 Juin 2018 dont le terme est échu ou des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice 2017/2018.

Nous vous indiquons toutefois qu'à notre connaissance le paiement des factures émises ou reçues intervient à échéance et n'accuse aucun retard grave et répété.

Nous faisons notre maximum afin d'être en mesure de vous présenter une information plus complète dans le rapport qui sera établi l'année prochaine et qui portera sur les comptes

annuels de l'exercice en cours.

Informations sociales et environnementales

Néant

Mesures spéciales concernant les activités classées

Néant

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Néant

Prises de participation ou prises de contrôle

Néant

Cession de participations

Néant

Sociétés contrôlées

Néant

Actions d'autocontrôle

Néant

Régularisation de participations croisées

Néant

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Néant

PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2018.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 30 juin 2018 à 0 %.

COMPTES CONSOLIDES

Néant

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 8 605 928 euros contre 7.365.533 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à euros contre 328.159 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 204.195 euros contre 208.841 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2.165.015 euros contre 1.873.288 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 445.979 euros contre 193.324 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6.288.635 euros contre 3.761.232 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.793.518 euros contre 1.713.950 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 430.070 euros contre 374.691 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 119.595 euros contre 42.792 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 12.447.008 euros contre 8.160.118 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 3.544.815 euros contre - 466.425 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -47.208 euros – 38.023 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à – 3.592.023 euros contre – 504.448 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de – 20.617 euros,
- d'un impôt sur les sociétés nul.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018 se solde par un résultat de – 3.612.640 euros contre – 94.799 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 9.901.570 euros contre 5.908.707 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de l'exercice – 3.612.640 euros et de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 6.905.249 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal à hauteur de 966 euros.

En outre, la société a supporté une taxe sur les véhicules d'un montant de 804 euros.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Néant.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il est rappelé les conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et ont fait l'objet d'une autorisation, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Il est précisé que le Commissaire aux Comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir son rapport spécial.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et que la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs, sauf modification du mode d'exercice de la direction générale.

Le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur RANI ASSAF assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société pour une durée non limitée.

Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale

Néant

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

M. Rani ASSAF

Directeur général délégué	ILIAD
Administrateur	NIMES OLYMPIQUE
Président du conseil d'administration	NIMES OLYMPIQUE
Directeur général	NIMES OLYMPIQUE
Directeur général délégué	FREE MOBILE
Président	PETRUSSE INVEST

M. Paquito BOLIN

Administrateur	NIMES OLYMPIQUE
Salarié	FREE MOBILE

M. Alain GAZEAU

Gérant	SUN VALLEY
Président	SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS
	SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
Gérant	GARDOIS
	SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
Associé	GARDOIS
Associé	SC DE L'HOSTELLERIE""
Administrateur	NIMES OLYMPIQUE
Associé	SUD INVEST 30
Gérant	SUD INVEST 30

M. Pierre-François HUGUES

Administrateur	NIMES OLYMPIQUE
Salarié	FREE

M. Rafik MENNI

Administrateur	NIMES OLYMPIQUE
Directeur général délégué	NIMES OLYMPIQUE
Salarié	FREE

M. Daniel ROTICCI

Gérant	HOLDING VD
--------	------------

Président	LUCA & CO
Président	JODAST
Gérant	MAC AVIG
Gérant	SNACK BAR ROCALIBERT
Administrateur	NIMES OLYMPIQUE
Directeur général	SPORT DEVELOPPEMENT GARDOIS
Gérant	CHIALAURCA

M. Laurent TOURREAU

Administrateur	NIMES OLYMPIQUE
Salarié	NIMES OLYMPIQUE

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Délégation de compétence

Assemblée Générale Mixte réunie le 4 novembre 2016 : délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital social, dans la limite d'un montant global de 800.000 euros, pour une durée de vingt-six mois, par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission et/ou par émission d'actions à souscrire et à libérer en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles, et de modifier corrélativement les statuts.

Délégation de pouvoirs

Néant

Jetons de présence

Aucun jeton de présence ne sera attribué aux administrateurs.

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Néant

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- la participation des salariés est de 0 % au 30 juin 2018, et donc inférieure au seuil légal ;
- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire, il y a moins de trois ans ;
- il n'y a donc pas lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

AUTORISATION A DONNER AU COMMISSAIRE AUX COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 823-8-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce, créé par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire peut autoriser le Commissaire aux Comptes à adresser directement au greffe du tribunal les rapports devant faire l'objet d'un dépôt et les documents qui y sont joints.

Nous vous proposons de donner cette autorisation pour tous les documents devant être déposés au greffe après avoir été soumis à l'Assemblée, et ce, dans les mêmes délais que ceux qui s'imposent à la Société.

Nous vous précisons que l'Assemblée Générale Ordinaire pourra mettre fin à cette autorisation à tout moment.

CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte qui s'est réunie le 4 novembre 2016 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 et constaté que la perte de l'exercice, d'un montant de – 1.588.295 euros, a eu pour effet de ramener les capitaux propres à un montant de 1.066.474 euros, soit moins de la moitié du capital social qui s'élève à 4 213 945 euros.

L'assemblée a décidé de poursuivre la société et de ne pas dissoudre la société.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à NIMES

Le 24 septembre 2018

Le Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by 'cm' and a long horizontal stroke extending to the right.